



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction générale de l'alimentation</p> <p>Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire</p> <p>Sous-direction de la santé et de la protection animales Bureau de la santé animale</p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15</p> <p>Dossier suivi par : P. Mancho Tél. : 01 49 55 84 51 courriel : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr Réf. Interne : BSA/0902031 MOD 10.21 A</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGAL/SDSPA/N2009-8061</p> <p>Date: 17 février 2009</p> <p>Classement : SA222.5</p>
---	---

Date de mise en application : sans objet
Annule et remplace : -
Date limite de réponse : sans objet
Nombre d'annexes : tableaux
Degré et période de confidentialité : tout public

Objet : Rapport sanitaire apicole 2007

Référence : NS 2008-8046 du 5 mars 2008

Résumé : La présente note a pour objet d'établir une synthèse et une interprétation des données collectées en application de la note de service citée en référence et relative aux actions conduites en 2007 dans la filière apicole.

Mots-clés : Apiculture – Rapport annuel – 2007

Destinataires	
Pour exécution : -Directrices et directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	Pour information : -Directrices et directeurs départementaux des services vétérinaires -DDAF -IGVIR -BNEVP -Directeurs des E.N.V. -Directeur de l'E.N.S.V. -Directeur de l'INFOMA

Cette note de synthèse a été élaborée à partir des données transmises par 93 directions départementales des services vétérinaires pour l'année 2007.

1/ SITUATION SANITAIRE – Tableau 2

Les foyers de maladies réputées contagieuses des abeilles diagnostiquées à l'occasion de visites réalisées lors de suspicions de maladies représentent seulement 35 % des cas recensés.

Beaucoup trop de foyers sont décelés lors de visites qui ne sont pas liées directement à des suspicions ou de déclarations de ces maladies par les apiculteurs. Cette situation est révélatrice d'une certaine carence dans la reconnaissance des maladies réputées contagieuses et l'obligation de les notifier.

La loque américaine est encore très présente sur l'ensemble du territoire. Le nombre de foyers de loque américaine représente 84 % du total des foyers de maladies constatées.

Le tableau ci-dessous permet de noter l'évolution de ces deux maladies depuis 2001, à partir des déclarations faites :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Loque américaine	784	500	467	564	438	233	456
Nosémoze	110	168	59	57	98	69	91
total	894	668	526	621	536	302	547

Le nombre d'APDI encore en vigueur reste élevé par rapport à la gestion annuelle des mesures applicables en la matière. De trop nombreux foyers ne sont donc pas éradiqués.

C'est pourquoi, je vous demande de renforcer et recentrer les actions en matière de suivi sanitaire sur les MRC en cours et de prendre les mesures appropriées afin de résorber ces foyers. L'activité apicole étant saisonnière, les mesures mises en œuvre devraient être menées à terme avant l'hivernage.

2/ AGENTS SANITAIRES APICOLES – Tableau I-3

Le nombre de ces agents est en diminution en raison des cessations d'activité et 45% d'entre eux ont réalisé des visites.

le directeur général de l'alimentation

Jean Marc BOURNIGAL

TABLEAU N° 1 : STRUCTURE APICOLE

1/ EFFECTIFS au 31/12/2007 :

	NOMBRE D'APICULTEURS SEDENTAIRES	NOMBRE TOTAL DE RUCHES
moins de 10 ruches	52 612	271 635
de 11 à 30 ruches	8 726	151 936
de 31 à 70 ruches	2 751	121 190
de 71 à 150 ruches	1 357	134 010
de 151 à 300 ruches	1 001	207 799
de 301 à 500 ruches	577	248 136
plus de 500 ruches	175	122 043
Apiculteurs et ensemble de ruches non catégorisés	2471	48 963
Total	69670	1 305 712

Nombre total de ruchers : 92 627

2/ TRANSHUMANCE AU COURS DE L'ANNEE 2007 :

Cartes pastorales délivrées : 2 324 pour 218 231 ruches

3/ AGENTS SANITAIRES APICOLES (ASA) :

	Agents des services vétérinaires	Agents nommés par ARRÊTÉ préfectoral (autres qu'agents des DDSV)					
		Nb d'ASA au 01/01/2007	Nb d'ASA nommés courant 2007	Nb d'ASA ayant cessé leurs fonctions courant 2007	nombre d'ASA ayant réalisés des visites en 2007	Nb de visites sans mesures de police sanitaire	Nb de visites avec mesures de police sanitaire
NOMBRE D'ASSISTANTS	44	189	3	6	95	746	97
NOMBRE DE SPECIALISTES APICOLES	219	1661	51	66	743	3214	192
TOTAL AGENTS	263	1 850	54	72	838		

Nombre d'agents sanitaires apicoles nommés par arrêtés préfectoraux : 1 832 dont 45% ont effectué des visites en 2007.

Le nombre de visites ayant été suivies de mesures de police sanitaire représente 6% du total des visites.

4/ STRUCTURES APICOLES A VOCATION SANITAIRE

Groupements de défense sanitaire indépendants : **69**

Sections apicoles au sein d'un GDS : **12**

Autres organismes à vocation sanitaire : **9**

TABLEAU N° 2 : MALADIES APIAIRES REGLEMENTEES

1/ GESTION ADMINISTRATIVE

	Nombre d'APDI pris dans l'année	Nombre d'APDI levés dans l'année	Nombre d'APDI en vigueur au 31/12/2007
Loque américaine	187	104	43
Nosémore	46	13	55
Total	233	117	486

Varoosé : 370 cas déclarés en 2007

2/ DONNEES EPIDEMIOLOGIQUES (Métropole + D.O.M.) :

Nature des visites	Nbr	Nombre de foyers constatés lors de ces visites			Autres maladies (varoosé, maladie noire, teigne, etc ...)
		Loque Américaine	Nosémore	TOTAL MRC	
Visites pour suspicion de maladie	383	158	32 (Dont 20 en DOM)	190	18
Visites liées aux demandes d'attestation sanitaire (ventes de reines, exportation, échanges intracommunautaires, ...)	461	1	36 (en DOM)	37	0
Visites pour suivi et levée d'APDI	326	46	2	48	13
<i>Total visites sanitaires (1)</i>	<i>1170</i>	<i>205</i>	<i>70</i>	<i>275</i>	<i>31</i>
Visites aléatoires	2 504	181	10	191	105
Visites pour autre motif (sauf celles du tableau 3)	706	67	1	68	1
<i>Total autres visites (2)</i>	<i>3 210</i>	<i>248</i>	<i>11</i>	<i>259</i>	<i>106</i>
Total (1 + 2)	4 380	453	81	534	137
Visites pour troubles des abeilles (voir tableau 3)	90	3	10	13	11
TOTAL	4 470	456	91	547	148

Les maladies réputés contagieuses sont diagnostiquées dans 12% des visites, tous motifs confondus.

Les visites sanitaires (suspicion MRC, attestation sanitaires, suivi APDI) représentent seulement 26% du total des visites réalisées. 23% des foyers de MRC ont été révélés au cours de ces visites.

Les autres visites (aléatoires, autre motif) représentent quant à elles 71% du total des visites effectuées pour seulement 8% des MRC diagnostiquées.

Les visites concernant les troubles des abeilles représentent 2% du total des visites effectuées. Au cours de ces visites 13 foyers de MRC ont été diagnostiqués (soit 2% du total des foyers constatés).

TABLEAU N° 3 : TROUBLES DES ABEILLES 2007

(Les données reprises dans ce tableau concernent les déclarations faites auprès des directions départementales des services vétérinaires)

	MORTALITE BRUTALE			DEPOPULATION IMPORTANTE		
Nombre de cas déclarés par les apiculteurs	108			131		
Nombre de visites réalisées par les ASA * pour ce(s) motif(s)	53			37		
Nombre de cas où le phénomène observé a nécessité des démarches administratives (APDI, analyses, traitements...)	DDSV seule	DDSV et DRAF/SRPV	Autres (gendarmerie)	DDSV seule	DDSV et DRAF/SRPV	Autres (gendarmerie)
	22	10	9	11	1	2
Hypothèses sur l'origine des troubles :	Nombre de cas :			Nombre de cas :		
Présence de Maladies	12 dont : Loque américaine 2 Nosémose 6			10 dont : Loque américaine 1 Nosémose 4		
Mauvaises pratiques apicoles: utilisation de médicaments non autorisés (sans AMM ou ATU) ou pratiques non hygiéniques...	4			3		
Mauvaises utilisation de médicaments autorisés : non respect des prescriptions ou utilisation sans accord du vétérinaire	4			3		
Mauvaises pratiques agricoles: utilisation de produit ou de mélange illicites, dérives...	1			0		
Intoxications par des produits phytosanitaires sans constatation de mauvaises pratiques agricoles	10			10		
Mauvaises conditions climatiques	6			31		
Autres	17			21		
Conclusions non disponibles actuellement	5			2		
Troubles non élucidés malgré l'enquête	8			8		

TABLEAU N°4 : DEPENSES 2007

Total des dépenses de l'Etat : 130 278,38 €

Dont :

1) Indemnisation des agents sanitaires apicoles :

	Nombre	Coût (€)
Actes (au titre de l'AM du 11/08/80)	5 466	39 636,49
Kilométrage	127 231	39 854,14
Formations	12	8 177,91
TOTAL		87 668,54

2) Analyses et indemnisations des ruchers atteints :

	Motif	Nombre	Coût (€)
Analyses	MRC	274	3 861,11
	Autre	75	15 814,29
Indemnisations pour ruchers détruits		50	5 731,26
Total			25 406,66

3) Autres dépenses (y compris les actes vétérinaires) : 17 203,18€